

Baroin Islamophile?



Article rédigé par *Michel Janva*, le 11 octobre 2017

source[le Salon Beige]

L'Observatoire de l'islamisation [constate](#) que le maçon François Baroin, a signé l'arrêté municipal qui répond favorablement au projet de l'Association des Jeunes Musulmans pour la coexistence (AJMC), dont le référent religieux est Moussa Sanogo.

Moussa Sanogo est un réfugié politique né au Soudan en 1972. Maîtrisant mal le français, il se targue d'être diplômé en « sciences islamiques » et jouit d'une grande considération chez les fidèles musulmans de l'Aube. Dans une de ses vidéos publiée après l'attaque de Charlie Hebdo, **il rappelle le « châtimeur » prévu par le Coran pour ceux qui raillent le prophète...**

L'AJMC annonce sur [sa page Facebook](#) l'ouverture « d'un Institut du Saint Coran » à Troyes, placé sous l'égide de l'Instance Européenne du Saint Coran([page FB](#)), logé dans l'école de l'UOIF à Château-Chinon nommée IESH ([vidéo 1](#) et [vidéo 2](#)). Cet institut troyen du Saint Coran sera supervisé directement par cheikh Bouhdifi, de nationalité marocaine, directeur de l'institut du Coran à l'IESH.

L'AJMC pilote également « L'Institut de Recherche et des Sciences Islamiques » qui programme le manuel « Les 40 hadith de Nawâwi » ([voir sur sa page](#)). Inquiétant quand on connaît son contenu qui prescrit de « verser le sang des apostats » (hadith n°14), et le hadith n° 8 :

«Il m'a été ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est d'autre divinité qu'Allah, et que Mohammed est Son Envoyé, qu'ils accomplissent la prière rituelle, qu'ils acquittent la Zekâa »

François Baroin, maire de Troyes, en janvier 2015 sur BFMTV proposait **d'utiliser la terre concordataire alsacienne** pour

« y loger une fondation islamique pour accueillir les fonds étrangers sous surveillance de l'état pour aider les représentants des musulmans sur tout le territoire à obtenir des financements« . « On peut proposer des baux emphytéotiques (ndlr: loyers gratuits sur terrains communaux), on peut proposer des accompagnements de financement par des associations culturelles, il y a des moyens qui ne sont pas des contournements mais qui sont des moyens d'accommodement intelligents pour permettre à une religion de pratiquer son culte » ([regarder l'interview](#))